

La ville de Lons-le-Saunier signe la première convention jurassienne « Action Cœur de ville »

Une nouvelle dynamique pour la ville :

Le programme cœur de ville doit permettre aux investisseurs sur la ville de Lons le Saunier de porter des projets qui répondent aux enjeux identifiés sur le territoire.

Des projets en matière d'habitat qui tiennent compte :

- Du vieillissement de la population,
- Des enjeux énergétiques et architecturaux,
- De nouvelles formes urbaines permettant de redonner de l'attractivité à l'habitat de centre ville pour les jeunes ménages.
- Des modes d'habitat de courte durée répondant aux besoins des jeunes en étude ou apprentissage.

Des projets en matière d'aménagement urbains, qui tiennent compte :

- De la nécessité de favoriser tous les modes de circulation au centre ville,
- De la nécessité de créer du lien social entre les habitants et des équipements adaptés aux plus jeunes,
- De la nécessité d'avoir des lieux d'animation,
- De la nécessité d'introduire de la verdure en centre ville pour apporter des sources naturelles de refroidissement,

Des projets en matière économique et de services, qui tiennent compte :

- De la nécessité de moderniser l'image des commerces, tout en tenant compte des aspects architecturaux,
- De la nécessité d'adapter l'offre à la demande nouvelle et plus particulièrement vis-à-vis des jeunes ménages,
- De la nécessité de capter de nouvelles clientèles, et plus particulièrement celle liée au tourisme
- Du renforcement de la centralité départementale voire interdépartementale des équipements à créer
- De la nécessité de valoriser l'image du bien être et du patrimoine gastronomique et culturel de la ville.

Tous ces enjeux peuvent être déclinés plus particulièrement, dans différents secteurs de la ville, de façon plus ou moins prégnante pour les uns et les autres.

Secteur 1 - Un centre historique à « rajeunir »

Dans le centre historique, un des premiers objectifs est d'adapter les voies de circulation à la nouvelle distribution de la circulation. En effet, avec l'ouverture du contournement, la voirie interne au centre ville doit être requalifiée en voirie de desserte et non plus de transit. Ainsi, l'axe du quai Thurel et de l'avenue de la Marseillaise, en passant à une seule voie, permettra de créer des espaces pour les mobilités douces, mais également des places de parkings complémentaires, permettant de redonner de l'attractivité aux commerces de cet axe, mais également aux logements de ce secteur.

Des interventions à l'intérieur des îlots permettront également de recréer des espaces de convivialité et de privatiser des espaces verts pour que les logements puissent être plus attractifs. Lorsque les espaces libérés seront de taille suffisante, ils permettront par le biais de l'intervention des pouvoirs publics de créer de nouvelles formes d'habitat en centre ville.

Des projets de maison de retraite sont également prévus dans ce secteur, pour offrir une proximité avec les services et commerces.

En matière commerciale, il est important que les commerçants puissent intervenir sur leurs façades pour les moderniser mais également sur leurs enseignes pour qu'ils soient plus adaptés aux dispositifs d'aujourd'hui, tout en trouvant un compromis avec l'aspect architectural.

Les principales rues commerçantes qui sont présentes dans ce secteur ont fait l'objet d'aménagements qualitatifs, il convient désormais de développer les animations dans le centre ville, en partenariat entre la ville et les acteurs économiques.

Des Animations conjuguées à de nouveaux aménagements urbains qualitatifs, doivent permettre de conforter le rôle de galerie marchande du centre ville vis-à-vis de l'espace du Géant Casino.

Secteur 2 - Une trame urbaine à requalifier pour liasonner le quartier gare avec le centre historique

Dans ce secteur, le premier objectif sera la requalification du boulevard Gambetta - Jules Ferry, dont le caractère urbain doit être renforcé, par la mise en œuvre d'espace de circulation des piétons plus large et des liaisons cyclables permettant de créer un lien entre la voie verte (pénétrante ouest dans le centre ville) et le centre historique.

La création d'un pôle d'échange multimodal et d'espaces d'activités attenants doit permettre de renforcer la notion de carrefour d'échange de ce secteur, qui pourrait également voir l'arrivée d'une structure d'hébergements des jeunes travailleurs.

Le savoir faire industriel en matière d'agro alimentaire, pourra être mis en valeur par le développement de l'entreprise BEL, montrant ainsi le dynamisme du centre ville.

Avec la restructuration des boulevards, les enjeux en matière d'habitat sur le secteur compris entre la gare et le centre historique sont très importants, d'autant qu'il y a des potentiels de requalification d'arrière cours en espaces verts ou de restructuration de tènements disposant

encore de fonciers.

Des équipements de type hôtellerie pourraient également s'installer sur cet axe, pour palier un manque dans la ville. Ce type d'équipement permettrait d'accueillir des clients liés à l'activité économique ou à l'activité touristique et développer ainsi une nouvelle source de clientèle pour le commerce de centre ville.

Secteur 3 - Un territoire en mutation pour expérimenter de nouvelles formes d'habitats et des aménagements urbains créant une aspiration vers le centre ville.

Ce secteur, qui se caractérise par l'accueil de surfaces commerciales de grande envergure et d'équipements sportifs et culturels, joue un rôle primordial de transition entre le centre historique des deux communes de Montmorot et Lons le Saunier.

Le premier objectif est de requalifier les espaces publics constitués par le cours Colbert et le cours Sully, qui sont la rotule assurant le lien entre ces deux entités. Ces espaces doivent être conviviaux, avec une place dédiée aux piétons et aux cycles plus importante. Ils doivent à la fois jouer le rôle de promenade pour entre les deux entités et avoir une fonction sociale de rencontre entre les habitants et utilisateurs du quartier.

Le second objectif est de donner plus d'attractivité à l'habitat de ce secteur et plus particulièrement vis-à-vis des jeunes ménages, en purgeant les arrières cours de la rue des salines, pour créer des espaces verts privatifs et de nouvelles formes d'habitat telles que des maisons de ville. Des équipements spécifiques de parcs pour enfants seront envisagés pour accompagner l'installation des jeunes ménages.

Le troisième objectif est de requalifier des espaces économiques devenus obsolètes ou dont les activités sont en voie de délocalisation, tel que l'espace commercial attenant à l'espace des salines, ou encore l'espace occupé par l'entreprise Jacky PERRENOT (ex Jura Transport).

Dans le but de faciliter le pluralisme de cette zone, il convient d'avoir des partenariats entre publics et privés et plus particulièrement au niveau des espaces de parkings ou de cheminement piétons qui permettront d'irriguer le secteur en mutualisant leur utilisation.

La requalification de la rocade qui se poursuivra dans ce secteur et plus particulièrement sur la commune de Montmorot, doit accompagner la mutation de ce territoire.

En termes de mixité sociale, il est à noter la présence de plusieurs habitats appartenant au bailleur social OPH du Jura, qui nécessiteraient d'être réhabilités, voire résidentialisés pour bien s'intégrer dans la reconstitution de cette trame urbaine.

Secteur 4 - Un secteur à l'image d'un territoire emblème de la qualité de vie

Le premier objectif de ce secteur est d'asseoir l'image d'une qualité de vie remarquable au sein de l'agglomération de Lons le saunier. Pour cela il convient d'avoir un plan de gestion

dynamique du parc des bains permettant de conserver son attrait pour l'ensemble de la population.

Le second objectif est de réhabiliter le bâtiment des thermes, qui concourt à la dynamique touristique de la ville et à l'image de bien être. Le positionnement de ce bâtiment des thermes, à proximité immédiate du centre historique permet d'apporter une clientèle supplémentaire aux commerces de centre ville qu'il convient de mieux capter.

Le troisième objectif est de poursuivre la construction d'équipements sportifs de dimension départementale, en complément du dojo et des tennis, en remplacement d'équipements existants devenus obsolètes. Les emprises libérées par les bâtiments sportifs obsolètes seront réinvesties pour des projets d'habitats qualitatifs à proximité du parc et du centre ville.

Des aménagements de déplacements doux, permettront d'assurer une liaison entre la voie verte du Tacot (pénétrante est de l'agglomération en centre ville) et le centre ville et par la même d'assurer la continuité entre la voie verte ouest et la voie verte est.

Secteur 5 - Un secteur dont il faut poursuivre l'insertion dans la ville

Ce territoire, couvert en grande partie par le secteur politique de la ville, fait partie prenante du cœur de ville sur la plan urbain et il est primordial que les aménagements réalisés conforte ce rattachement.

En termes d'aménagements urbains, dans la continuité du programme ANRU 1, il conviendra de poursuivre les aménagements de déplacements doux permettant de lier le quartier avec le parc des bains et le centre historique. Il est important de poursuivre la réalisation d'aménagements qualitatifs dans la même trame que ceux réalisés en centre ville, pour conforter l'appartenance du quartier à la ville.

En ce qui concerne l'habitat, l'objectif est de poursuivre les efforts engagés dans le programme ANRU en matière de réhabilitation de logements et plus particulièrement le long de l'avenue d'Offenbourg et de la rue des Gentianes qui sont les axes urbains de liaison entre le quartier et le centre historique.

En matière de service, dans la continuité de la création de la maison de santé pluridisciplinaire, il conviendra d'accompagner tous les investissements permettant le maintien ou la création de services dans le secteur.

Su le plan commercial, l'attractivité de l'entrée de ville constituée par le carrefour de l'europe devra être confortée, car elle est source de mixité sociale. En lien avec cette activité commerciale, un soutien aux commerces de proximité implantés dans le quartier doit être prévu au même titre que celui du centre historique, car son rôle est prépondérant pour garder un lien social.

Le programme « Action Cœur de Ville » pour lutter contre les fractures territoriales

222 villes réparties dans toutes les régions bénéficieront d'une convention de revitalisation sur 5 ans pour redynamiser leur centre-ville.

Le programme Action Cœur de Ville vise à faciliter et à soutenir le travail des collectivités locales, à inciter les acteurs du logement, du commerce et de l'urbanisme à réinvestir les centres villes, à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville, afin d'améliorer les conditions de vie dans les villes moyennes.

Le Gouvernement a mobilisé plus de 5 milliards d'euros sur 5 ans, dont 1 Md€ de la Caisse des Dépôts en fonds propres et 700 M€ en prêts, 1,5 Md€ d'Action Logement et 1,2 Md€ de l'Anah.